



HAL
open science

L'action collective en grande hydraulique au centre d'un nouveau régime d'action. Test d'une méthode de repérage et de qualification de l'action collective dans le périmètre du Gharb

Z. Bouzidi, Nicolas Faysse, Mostafa Errahj, Marcel Kuper

► To cite this version:

Z. Bouzidi, Nicolas Faysse, Mostafa Errahj, Marcel Kuper. L'action collective en grande hydraulique au centre d'un nouveau régime d'action. Test d'une méthode de repérage et de qualification de l'action collective dans le périmètre du Gharb. Economies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb, May 2008, Mostaganem, Algérie. 21 p. <cirad-00366479>

HAL Id: cirad-00366479

<https://hal.science/cirad-00366479v1>

Submitted on 8 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'action collective en grande hydraulique au centre d'un nouveau régime d'action

Test d'une méthode de repérage et de qualification de l'action collective dans le périmètre du Gharb

Bouzidi Z.* , Faysse N.** , Errahj M.*** , Kuper M.**

**Umr G-Eau – Cirad, Avenue Agropolis, 34398 Montpellier Cedex 5, France

***Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Route Haj Kaddour, B.P. S/40, Meknès, 50001,
Maroc. merrahj@enameknes.ac.ma

Résumé — La grande hydraulique au Maroc doit faire face aujourd'hui à de nombreux défis liés aux changements politiques et institutionnels. Si l'action collective peut constituer une nouvelle voie pour les exploitations familiales pour intégrer ces changements en particulier dans un contexte de désengagement de l'Etat, celle-ci semble, selon plusieurs acteurs, absente dans le périmètre du Gharb comparativement aux autres périmètres. Cet article propose d'aller au-delà d'un discours « d'apathie » en mettant en œuvre une méthodologie de repérage et de qualification de l'action collective dans un contexte difficile. Nous avons pu montrer que de nombreuses formes d'action collective se font au quotidien, et que l'étude des attitudes des gens, de leur perception de la performance de l'action collective est nécessaire pour la compréhension de la question de l'action collective dans un tel contexte.

L'action collective en grande hydraulique à l'épreuve des grandes mutations

Au Maroc, l'Etat indépendant a misé sur la grande hydraulique pour promouvoir son économie agricole en introduisant le progrès technique, en particulier dans les petites et moyennes exploitations. Pour atteindre cet objectif, ce secteur a été, pendant plusieurs décennies, largement piloté par l'Etat sur les plans financier, technique et économique etc. Ainsi, entre un tiers et un quart de l'investissement public a été alloué à des projets impliquant l'hydraulique à grande échelle, entre la moitié et les deux tiers de ceux-ci visant le secteur agricole (Akesbi et Guerraoui, 1991).

A l'instar de beaucoup de pays en développement, les programmes d'ajustement structurel ont mis fin à l'hégémonie de l'Etat conformément aux recommandations des bailleurs de fonds. Au Maroc, le désengagement de l'Etat s'est traduit par une libéralisation des assolements, des tentatives de transfert de la gestion aux usagers dans le cadre de la gestion participative en irrigation (Gpi) et a ouvert la voie à des réformes des marchés agricoles (El houari, 2006). En plus de la négligence de l'agriculture familiale dans les politiques publiques, celle-ci se trouve aujourd'hui confrontée aux effets de l'aménagement largement revendiqué par les agriculteurs et aux nouveaux périls du libre échange mettant en cause sa compétitivité devant les grandes entreprises et firmes agricoles. L'ensemble de ces perturbations a généré des difficultés, mais a produit des innovations et des stratégies alternatives d'adaptation et d'anticipation développées par les exploitants pour suivre ces changements. En effet, même dans un système aussi contrôlé, les agriculteurs ont toujours su trouver des marges de manoeuvre et s'adapter dans un contexte en évolution (Errahj *et al.*, 2006).

Certaines actions collectives portées par les organisations professionnelles ont pu montrer la capacité de ces organisations à relever ces défis, voire, à contribuer remarquablement au développement local à travers plusieurs projets d’alphabétisation, d’adduction d’eau potable et d’infrastructures au profit de la population rurale. A titre d’exemple, les Associations d’usagers de l’eau agricole (Auea) dans la région du Moyen Sebou, ont acquis leur autonomie par rapport à l’Etat en consolidant progressivement leur organisation interne (Kadiri, 2007). Plus au sud, dans la région du Souss, une coopérative régionale de conditionnement des fruits et légumes et de transformation du lait propose de nombreux services d’appui aux coopératives de collecte de lait des petits producteurs qui en sont adhérents et parvient à s’imposer dans le domaine sur le plan national. Cette action collective autour de la production de lait a eu un impact sur l’ensemble de la région du Souss, notamment à travers les activités de développement local financées grâce aux revenus du lait (Kemoune *et al.*, 2004). Ainsi, pour les agriculteurs familiaux, l’action collective pourrait constituer une opportunité pour prendre part à la nouvelle configuration institutionnelle, réduire les asymétries de pouvoirs et d’accès aux ressources, sortir de l’exclusion et renouer avec la prospérité. *La portée et la vigueur de l’action collective deviennent ainsi des marqueurs d’un changement du régime d’action, dans la mesure où celle-ci pourrait constituer une nouvelle façon renforçant la capacité d’organisation de dialogue des agriculteurs lui permettant, de renégocier leur dépendance vis-à-vis de l’Etat et à renforcer leur autonomie en sortant d’un contexte de coordination hiérarchique* (Kuper *et al.*, 2008). A ce titre la problématique de la grande hydraulique est particulièrement illustrative des processus en jeu dans l’évolution de coordinations hiérarchiques et dans l’interrogation du rôle de l’Etat et de l’action publique (Kuper *et al.*, 2008). D’une autre part le réapprentissage de la gestion communautaire en grande hydraulique territoire modernisé sur le plan technique et socio-économique est nécessaire pour toute action collective (Errahj *et al.*, 2005).

Le Gharb est le plus grand périmètre irrigué à l’échelle nationale et le plus riche de par ses ressources et ses potentialités hydriques et pédoclimatiques. Il fut le périmètre de grande hydraulique où l’intervention de l’Etat fut la plus profonde (Dardour, 1997). Le périmètre est conventionnellement qualifié d’aire de passivité. La raison avancée pour expliquer cette inertie est souvent jugée par le caractère « tête dure » de la population de la région synonyme de fatalisme et d’immobilisme. Ce qualificatif est commun et redondant dans le discours standard de l’administration, chez les agriculteurs eux mêmes voire auprès des Marocains des autres régions. Par ailleurs, dans un contexte de *coordination hiérarchique*, l’action collective est moins visible au Gharb par rapport aux autres périmètres irrigués (Tadla et Souss). Dans un tel contexte, il n’est alors pas chose aisée de repérer et qualifier l’action collective et d’évaluer ses effets d’entraînement. La question que propose d’étudier le présent papier est : comment repérer et caractériser les différentes formes d’action collective dans le Gharb (en lien ou pas avec les activités agricoles) et les perceptions que se font les acteurs autour d’elles. L’étude s’articule autour de deux objectifs clés :

- concevoir et tester une méthodologie pour repérer et qualifier l’action collective dans un contexte « difficile » en fortes mutations politiques et institutionnelles ;
- caractériser les perceptions des agriculteurs autour de l’action collective et de sa performance.

Notre hypothèse est que ce constat d’apathie déguise des dynamiques collectives considérables qu’il s’agit d’identifier. L’article est organisé de la façon suivante : d’abord une présentation du cadre d’analyse, de la zone d’étude et de la méthodologie du travail. Les principaux résultats d’analyse seront ensuite présentés, suivis d’une discussion des conditions d’émergence et d’évolution de l’action collective.

Cadre méthodologique

L’objectif de ce cadre méthodologique est de chercher une méthodologie susceptible de repérer et de qualifier l’action collective dans un contexte difficile où celle-ci est à priori inexistante aux yeux de nos interlocuteurs, ensuite de mesurer les attitudes et les perceptions vis-à-vis de cette action collective et enfin mesurer sa performance. Pour cela nous définissons d’abord ce concept et nous passons en revue la méthodologie d’approche avant d’aborder les principaux résultats et discussions.

L’action collective, un concept polysémique

Au sens de Crozier (1977), chaque forme de coordination qui se met en place constitue un système d’action collective, dès lors qu’elle engage plusieurs acteurs (économiques, institutionnels, sociaux) qui ont des objectifs et des intérêts particuliers, souvent divergents, mais qui décident de coopérer pour atteindre des objectifs communs ou convergents sans renoncer pour autant à leurs objectifs particuliers.

Dans le sens attribué par Friedberg (1997) l'action collective est le « *processus d'organisation par lequel sont façonnés, stabilisés et coordonnés les comportements et les interactions stratégiques d'un certain nombre d'acteurs dont l'interdépendance rend la coopération indispensable...* ». De nombreux auteurs mettent en avant les fonctions des réseaux sociaux dans le développement de l'action collective (et de l'innovation), il s'agit de réseau de diffusion : vecteur de communication et d'influence (Rogers et Kincaid 1981; Mendras,1997), de réseau de relations de pouvoir dont il s'agit de comprendre les relations de pouvoir et les jeux d'acteurs au sein d'une organisation pour mieux en saisir le fonctionnement (Crozier et Friedberg, 1977) et de réseau socio-technique et de « diffusion » d'une innovation (Callon 1988 ; Latour 1989). La plupart du temps, le groupe mobilisé pour une action collective cherche à faire transformer les règles, les comportements et les valeurs de la société sur un aspect particulier (Neveu,1996). Hirschman (1970) a proposé une lecture des conditions d'émergence de l'action collective, partir d'une typologie simple de stratégie des membres : « *exit, voice and loyalty* » qui correspond à trois types de comportement : défection, prise de parole et fidélité. Pour la nouvelle économie institutionnelle, des chercheurs ont cherché à analyser les dynamiques d'engagement des individus dans l'action organisée et l'efficacité de l'action collective en fonction de sa capacité à produire des règles dans la gestion des biens communs (Hardin,1968 ; Ostrom, 1992). Cependant, ces travaux se concentrent sur la résolution des problèmes de « passager clandestin » (Faysse, 2005) et ne sont pas suffisants pour analyser les processus d'action autour des activités de production agricole. Par ailleurs, Lanneau (1983) évoque l'action collective en partant des attitudes des acteurs qui entrent en coopération, il interprète les pratiques coopératives comme des réponses organisées par des acteurs sociaux dépossédés à un moment de leur histoire, en partie ou en totalité, de leur statut, assujettis à des conditions d'existence déterminées par un ensemble de règles qui leur échappent et qui les soumettent à une logique qu'ils ne peuvent accepter qu'en transformant totalement leur identité. Shah (1995) propose un cadre d'analyse qui permet de mettre en relation différents facteurs à la fois externes et internes à une coopérative, et le niveau de performance de la coopérative tel que perçu par ses membres. Dans cet article, nous entendons par action collective toute forme d'action menée en commun et dont la concrétisation fait appel à la « mobilisation » d'un groupe d'agents, institué ou non, autour d'une ressource donnée et qui est fondée sur des buts communs et des valeurs partagées. Le degré d'implication en termes de gestion, de partage des bénéfices et des risques n'est pas nécessairement le même. Notre définition s'inspire de celle de Crozier, or elle ne porte pas uniquement sur les organisations formelles disposant d'un statut et d'un minimum d'organisation, mais elle concerne toutes les arrangements collectifs y compris informels où c'est la cohésion du groupe qui leur confère un caractère collectif sans qu'ils soient régis par des statuts. Elle met en avant l'acteur via l'étude des attitudes et la performance telle que perçue par ces acteurs s'inspirant ainsi du champ de la psychologie sociale. En effet, les attitudes seront abordées dans la mesure où des attitudes partagées se traduisent par des pratiques similaires. La sociologie d'innovation les réseaux socio-techniques et d'innovation seront aussi étudiés comme des préalables de l'action collective et comme des facteurs qui agissent sur l'émergence et l'implication des différents acteurs dans l'action collective. Finalement, notre définition nous permet d'aborder l'action collective indépendamment de son objet et de la nature de la ressource mobilisée (eau, filières agricoles, etc.).

Cadre méthodologique

Les principales étapes méthodologiques sont présentées dans la figure 1.

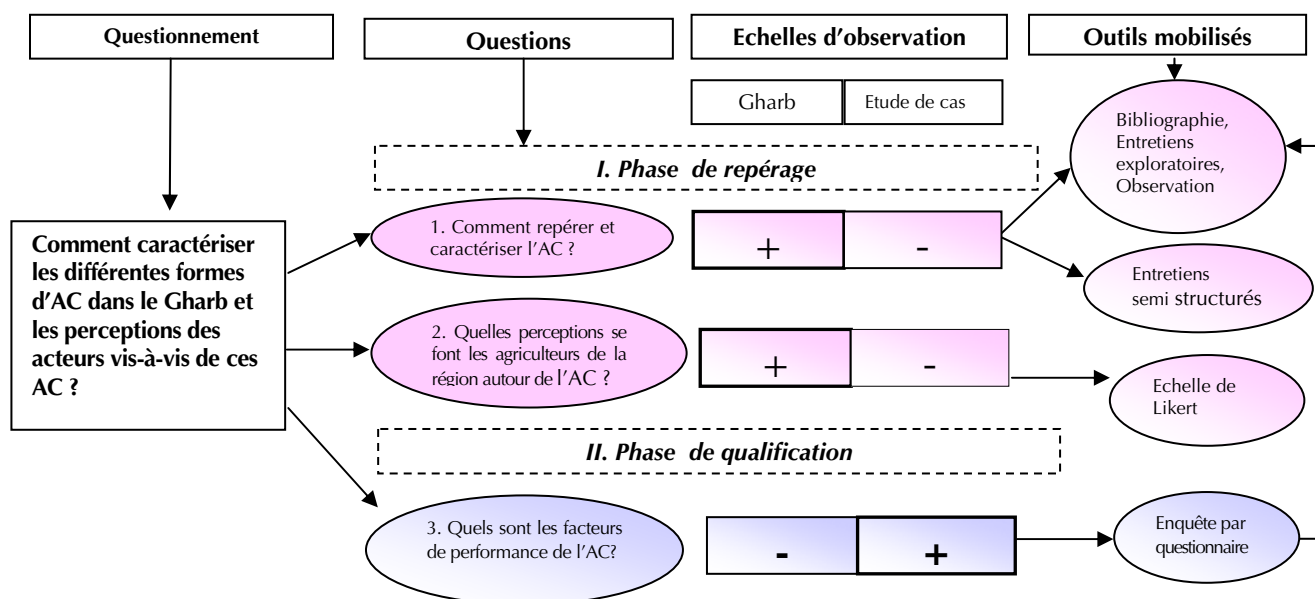
Questionnements

Notre méthodologie est construite de façon à répondre aux questions opérationnelles qui découlent de notre questionnement de départ :

- Quelles sont les différentes formes d'action collective existantes ? pour un repérage en profondeur de toutes les formes de mobilisation collective ;
- Quelles sont les attitudes des agriculteurs vis-à-vis de l'action collective ? Pour voir comment les gens se positionnent par rapport à l'action collective en grande hydraulique à travers l'étude de leurs attitudes ;
- Quels sont les facteurs de performances de l'action collective aux yeux des agriculteurs ? pour ressortir les déterminants de la réussite d'une action collective suivant les agriculteurs.

Echelles d'observation

Le travail s'est déroulé en deux principales phases qui correspondent à deux étapes méthodologiques : Le repérage de l'action collective et ensuite la qualification de sa performance.



Figure°1. Cadre méthodologique (les signes plus (+) et moins (-) correspondent à l'échelle d'observation où l'étape méthodologique a été effectuée).

- Un travail à l'échelle locale

Cette étape était capitale pour recenser les différents arrangements collectifs et pour tester les attitudes des agriculteurs envers l'action collective et leur prédisposition à travailler en commun sans qu'ils soient nécessairement adhérents à des actions collectives. Nous avons également travaillé hors du périmètre aménagé. Ce choix s'explique par le fait que nous ne voulions pas être cloisonnés de la maille hydraulique en travaillant uniquement à l'intérieur des secteurs aménagés à l'instar de beaucoup de travaux antérieurs. Notre ambition était d'approcher le cadre social de référence à travers lequel les agriculteurs s'identifient, se connaissent et tissent des relations en vue de comprendre ce qui se passe réellement au-delà du maillage tracé par l'aménageur.

- Un recentrage sur 4 cas d'action collective

Quatre cas d'action collective étaient jugés avoir différents niveaux de performance par les acteurs locaux (agriculteurs, agents d'encadrement,...) : 2 coopératives laitières (C1 et C2 figure 2) et deux associations d'eau potable (A1, A2, figure 2) à l'échelle de 4 douars. L'objectif était une comparaison des performances des blocages de ces projets aux yeux de ses adhérents.

Outils mobilisés

L'enquête par questionnaire a porté sur un échantillon de 132 agriculteurs choisis de façon à représenter autant que possible la diversité des situations agricoles existantes (statut foncier, système de production, système d'irrigation, caractéristiques socio-économiques des exploitants, statut socio-professionnel...). Une quarantaine d'entretiens semi-structurés ont été réalisés auprès des agents de l'Office régional de mise en valeur du Gharb (Ormvag), des Organisation professionnelles agricoles (Opa) et des leaders de projets collectifs. L'observation participante, deuxième outil utilisé, représente selon de Sardan (1999) l'insertion prolongée du chercheur sur son terrain et sa participation aux interactions quotidiennes qui s'y déroulent. Il s'agit d'un outil efficace pour saisir la situation réelle d'une unité particulière ou d'un système global et mettre en évidence des indicateurs relatifs aux blocages et potentialités existantes. L'échelle de Likert est un outil d'analyse utilisé en psychologie pour mesurer les attitudes des individus en permettant de les classer en deux catégories en fonction de leurs attitudes. Il s'agit d'une technique fondée sur la condensation des items (variables) se rapportant à une même dimension, cela revient à

déterminer les intervalles qui mesurent l'attitude d'un individu auquel on demande d'exprimer l'intensité de son approbation ou de son désaccord à l'égard d'un énoncé (Errahj *et al.*, 2005). Selon Lanneau (1983), les règles à respecter lors de la formulation des items sont : un item n'est susceptible de correspondre qu'à une seule confirmation ; il ne doit permettre qu'une seule mesure simple et saisissable ; les éléments de l'item doivent appartenir à l'univers culturel de la personne enquêtée ; finalement l'échelle doit être constituée d'items positifs et négatifs alternés pour éviter toute influence sur l'interviewé. La phase de qualification de la performance de l'action collective au niveau des 4 projets collectifs a été effectuée suivant une grille d'analyse (encadré 1), qui a mobilisé en addition de l'observation, un guide d'entretien semi-directif et un questionnaire. L'ensemble des étapes a été réorganisé selon une démarche itérative qui consiste à amender, rectifier et enrichir notre méthode au fur à mesure de l'avancement du travail.

Encadré 1. Grille de qualification de l'AC pour les 4 cas étudiés A1 A2 et C1 C2 en seconde phase.

1. Cadre et contexte, objet, portée et fonctions de l'action collective (économique, social, apprentissage,...), histoire, création (date d'initiation, idée de création, raisons d'émergence), leaders, participants, durée,...
2. Perceptions et attitudes vis-à-vis de l'action collective.
3. Qualification de l'action collective : i) *Projet collectif*: Quelle performance, facteurs de réussite/adhérents, évaluation du niveau actuel de performance, intérêt et motivations, bénéfices individuels, avantages comparatifs, retombées non matériels, entraves de réussite et effets pervers, niveau d'accès à l'info par les adhérents (asymétries), morphologie sociale du groupe, typologie des adhérents, appropriation (nous vs eux), motifs d'adhésion (y compris les réfractaires,...); ii) *les leaders*: composition système de gouvernance, critères de choix, rôle, motivations, intérêt individuel et collectif, contraintes, réseaux, consensus building (négocié, concerté, top down,...), renouveau, capacité à mettre en cohérence les attentes du membres... ; iii) *autonomie de gestion et système d'opération*: institutions et règles, fonctionnement, gestion du conflits, sanctions, exclusion, capacité des membres à mettre de la pression sur les leaders, degré d'implication (gestion financière, comptable,...), impartialité, évolution de la gestion/ passé, contribution au développement local ; iv) *niveau fédéral*: existe (non), rôle, appui et accompagnement (offert/sollicité), Apport méso/local, perspectives.
4. Contraintes et perspectives : fonctionnement, perspectives, effets induits (entraînements et effets pervers).

Présentation de la zone d'étude

Le périmètre du Gharb, situé au nord-ouest du Maroc, couvre une superficie géographique de 616 000 ha. La population au recensement de 1994 est estimée à 1,2 million d'habitants, dont 56 % sont ruraux. La région est traversée par l'oued Sebou qui s'étend sur une longueur de 458 km et représente le principal cours d'eau de la plaine. Les précipitations sont abondantes, entre 500 et 600 mm en moyenne annuelle (Popp, 1984). Elles permettent de réaliser au moins une récolte de culture pluviale par an (ICRA, 2001). L'aménagement du périmètre s'est fait dans le cadre du projet Sebou qui a prévu l'aménagement de 250 000 ha répartis en trois tranches d'irrigation. La superficie équipée en 2003 est de 113 300 ha, dont 94 600 ha en irrigation gravitaire et 18 700 ha en irrigation par aspersion (AGR, 2004). Cependant, le taux d'irrigation est environ de 50 % actuellement selon les données de l'Ormvag. L'irrigation privée, à partir des nappes souterraines ou des oueds, est très importante, elle a couvert 83 000 ha cultivés en 2001

Résultats

L'analyse des résultats portera sur les trois principaux axes présentés dans le cadre méthodologique : 1) le repérage de l'action collective ; 2) les attitudes vis-à-vis de l'action collective ; 3) l'étude de sa performance.

Repérage et qualification des actions collectives

Le repérage de l'action collective sur les sites étudiés a révélé l'existence de plusieurs formes d'action collective de la population rurale autour de plusieurs ressources (tableau 1). La date de création de ces actions collectives est variable, certaines sont séculaires d'autres sont nouvellement créées et reflètent de

nouveaux modes d'organisation dans le monde rural. Quelques actions impliquent une mobilisation de tout le douar, tandis que d'autres connaissent une implication plutôt masculine, féminine ou auprès des jeunes ruraux. Certaines sont en croissance tandis que d'autres sont en perte de vitesse.

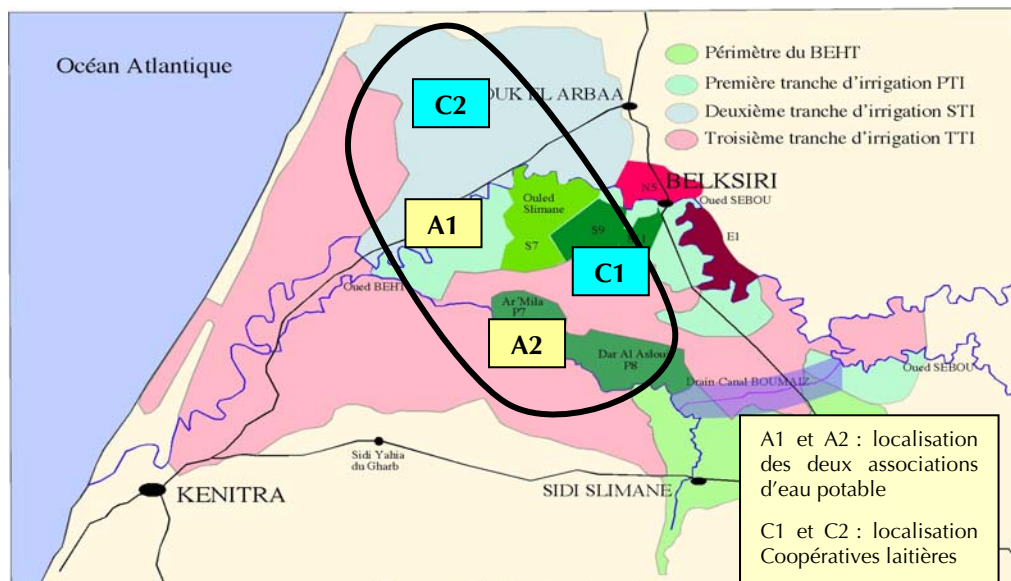


Figure 2. Carte de la plaine du Gharb et zones d'étude (Source : Ormvag,2006).

Tableau I. Repérage des actions collectives.

Formes d'action collective repérées	Ressource	Création	Public	Motivations
Solidarité autour de la mosquée, sacrifices, solidarité pendant les deuils	Symboliques et religieuses	Ancienne	Hommes et femmes, intérêt faible des jeunes	Religieuse et spirituelle
Tontine, textile, tamisage, fabrication manuelle du couscous, équipes de foot	Ressource relevant de la vie communautaire	Ancienne	Femmes et jeunes	Social et économique
Autour de l'irrigation, du foncier et du matériel agricole.	Ressource productive		Hommes	Economique
Des actions revendicatives contre l'autorité et l'office	Mobilisations revendicatives	Nouvelle	Hommes y compris jeunes	Echapper à une contrainte partagée
Association de développement, les associations d'eau potable	Nouvelles formes d'organisation	Nouvelle	Jeunes essentiellement	Réduire le décalage entre l'urbain et le rural

L'entretien de la mosquée, la rémunération de l'Imam pour présider la prière, le soutien de la famille endeuillée, le pèlerinage vers des sanctuaires sont des exemples qui témoignent de la mobilisation de la population pour parvenir à des motifs d'ordre religieux et spirituels. L'intérêt de ces figures de solidarité réside dans la cohésion qu'elles procurent au groupe social en ces moments particuliers, bien que leur portée se limite dans sa dimension religieuse. La mosquée est l'une des structures qui occasionnent des formes d'association qui persistent jusqu'à nos jours malgré les conflits autour de la rémunération du chart¹. Ces litiges sont souvent amorcés par l'intervention de certains leaders charismatiques (hadjs et riches du douar) qui profitent de telles occasions pour afficher leur notoriété dans le village. Le pèlerinage vers des sanctuaires a toujours existé particulièrement auprès des familles qui se disent d'origine maraboutique.

¹ Chart : salaire annuel du recteur pour présider la prière.

Par ailleurs, la tontine pratique courante dans les villes, surtout entre les étudiants dans les universités et les cités universitaires demeure néanmoins moins pratiquée dans le milieu rural. Dans certains douars, en particulier dans les coopératives de la réforme agraire, cette nouvelle pratique prend de plus en plus d'importance auprès des femmes. Mensuellement celles-ci font la collecte d'un petit montant allant de 20 à 50 dh par participante. Le principe est simple, un tour de rôle s'établit par tirage au sort pour bénéficier de la somme récoltée. Ces ressources servent généralement pour acquérir des vêtements pour les jeunes filles non mariées, des outils pour la couture ou quelques vaisselles et outils pour le foyer. Cette pratique restitue à la femme une source d'argent qui lui permet de se procurer des besoins sans passer par l'autorité de l'homme. Cela indique aussi le basculement de la société rurale vers des formes de gestion collective modernes au détriment de celles impliquant une corvée telles que l'entraide pour le textile, le tamisage et la fabrication du couscous traditionnel qui connaissent une perte remarquable de vitesse. Les jeunes de chaque douar forment des équipes de foot et organisent des tournois entre douars de temps en temps, mais ils soulignent le manque de ressources qui entravent l'élargissement de leurs activités.

D'autres types d'arrangements se font à l'intérieur du périmètre irrigué où les contraintes d'accès à l'eau incitent les usagers à développer des stratégies d'adaptation pour assurer l'irrigation des cultures au moment opportun, pallier l'inefficacité de l'aménagement et l'indisponibilité de l'eau à la demande. Par exemple, une mise en valeur spectaculaire par le biais du pompage direct du canal initialement illicite puis légalisé par l'office existe tout au long du canal G ou Canal Boumaiz : un canal alimentant le fleuve Beht à partir du Sebou relevant de la TTI. Dans cette zone, les agriculteurs à proximité du canal qui n'avaient pas accès à l'eau, car situés hors de la zone aménagée y accèdent individuellement via le pompage direct à partir de ce canal. D'autres, plus loin, ont opté pour un creusement collectif des seguias qui acheminent l'eau du canal jusqu'à leurs parcelles, parfois situé à plus de 3 à 5 km du canal. Par ailleurs, dans certains secteurs d'irrigation tels que le P7 où le réseau aspersion est complètement dégradé, les agriculteurs qui ont des puits et des forages permettent à quelques agriculteurs d'irriguer régulièrement (Bekkar, 2005). Les bénéficiaires sont généralement de la famille du propriétaire ou des voisins qui ont des parcelles limitrophes. Cette générosité permet de sécuriser les positions électorales, d'imposer le respect et la loyauté des petits agriculteurs en affichant une attitude charismatique, et d'assurer une main-d'œuvre en période de pointe en profitant de la disponibilité des bénéficiaires.

Les contraintes liées au foncier peuvent également donner lieu à certains arrangements. Ainsi, la petitesse des lots, dans les terres collectives par exemple, et l'obligation de rassembler un minimum de superficie nécessaire pour déclencher la station de pompage, astreignent les ayants droits à développer un consensus pour mettre en place un assolement collectif afin de synchroniser les périodes d'irrigation sur une superficie suffisante ou le cas échéant pour préparer à la *Melkisation*. Par ailleurs, dans certaines coopératives de la réforme agraire où la superficie s'est rétrécie suite à l'aménagement, les attributaires exploitent collectivement un parcours collectif dit « chute » qui était destiné au stockage de la paille et à l'exposition des céréales et aux équipements collectifs (mosquée, terrain de foot,...). Ferrand *et al.* (2005) décrivent l'exemple de producteurs d'artichauts d'une collectivité qui, après avoir coordonné la récolte, désignent 2 ou 3 représentants pour aller au souk négocier un prix pour l'ensemble de la production avec des commerçants.

Après deux décennies d'usage en commun du matériel agricole, cette discipline d'utilisation collective du matériel dans le cadre des coopératives de la réforme agraire a montré ses faiblesses. Le développement du parc matériel privé et la mauvaise gestion ont accéléré la liquidation de ce matériel promu dans le cadre de la réforme agraire.

Outre ces formes d'action collective, les agriculteurs peuvent mener certaines mobilisations à caractère revendicatif dans l'objectif de défendre des valeurs partagées et de faire valoir des droits. Toute la population du douar adhérente à l'association A1 (voir infra) d'eau potable s'est manifestée contre le Caïd, symbole de l'autorité et du pouvoir Makhzanien traditionnel qui voulait déléguer le projet d'adduction de l'eau potable au privé. Autour du projet de la coopérative C2 (voir infra), une histoire de lutte communautaire s'est déroulée contre trois coopératives de la réforme agraire au N9 par les ouvriers du colon qui exploitait la ferme redistribuée aux attributaires au début des années 1970.

D'autres travaux ont mis en exergue par ailleurs des cas de revendications autour du foncier. Ainsi deux collectifs dans la zone de Mechra Belksiri (Laarej, 2006) dépossédés de leur terre durant l'époque coloniale bénéficiaient d'une rente et de l'emploi au domaine. Cette configuration continue après l'indépendance avec une succession de privés qui louaient ces terres via le ministère de l'intérieur. En 2000, ces communautés ont réussi à faire aboutir des démarches de réappropriation collective des terres. Actuellement, le domaine est régi sous forme de coopérative avec 670 agriculteurs actionnaires et un conseil

d'administration élu par les ayants droit dont la situation s'est remarquablement améliorée suite au progrès introduit par la coopérative qui arrive même à exporter une grande partie de la production agrumicole.

D'une façon timide mais vigoureuse, de nouvelles formes d'organisation émergent dans certains douars, telles que des associations d'eau potable et des associations pour le développement. Une association pour le développement global a émergé au douar Ouled Souldan localisé sur le secteur P7 relevant de la première tranche d'irrigation (Pti). Elle a été formée par un groupe de 7 jeunes du douar ayant de forts liens de parenté. Dans la zone côtière une association pour la jeunesse, culture et sport vient d'être inaugurée récemment par un noyau de jeunes diplômés de la zone côtière, elle prend en charge certaines actions en faveur des enfants (fournitures scolaires, camping d'été,...), des handicapés.

Analyse de l'action collective : une entrée par les organisations professionnelles dans le Gharb

Au Maghreb, les organisations professionnelles ont longtemps souffert d'une image très négative (Desrues, 2005) : manque de représentativité, monopole de la représentation (une seule organisation par filière), manque de démocratie interne, ingérence par les services de l'Etat. Le pari du pouvoir public marocain sur la relève de la gestion hydraulique par les organisations professionnelles agricoles semble loin d'être gagné à cause des échecs cumulés par les organisations professionnelles mises en place par les structures techniques et administratives (Errahj *et al.*, 2005).

Avec la mise en eau des secteurs d'irrigation et le développement des différentes cultures, des associations par filière de production furent édictées par l'Etat pour représenter les producteurs et défendre leurs intérêts auprès de leurs partenaires et des administrations en particulier, autour des produits de base : sucre, lait, eau. Au Gharb, les coopératives de collecte représentent à l'heure actuelle 3 974 adhérents (environ 10 % des 40 000 éleveurs dans la région) et exploitent 21 700 bovins (10 % des 198 000 bovins dans le Gharb) (Srairi, 2006). Les coopératives laitières sont souvent peu capables de gérer la qualité du lait collecté, elles n'offrent que peu de services annexes d'appui à la production agricole, elles ne participent pas au développement local, et connaissent des problèmes importants de manque de contrôle de la gestion par les adhérents (Harrachi *et al.*, 2007). Aujourd'hui, une grande partie du lait de la zone est vendue à des intermédiaires privés, qui paient les éleveurs à des prix très inférieurs à ceux pratiqués par les industriels ou les coopératives de transformation dans la région (Errahj *et al.*, 2006). L'association des producteurs de plantes sucrières du Gharb (APPSG), créée en 1980, représente une association dont l'adhésion est obligatoire pour chaque producteur de canne à sucre ou de betterave. Une somme de 2dh/tonne de production est prélevée automatiquement. Depuis sa création, l'association a gardé les mêmes missions et fonctions et quasiment les mêmes membres du conseil d'administration. Elle est censée travailler avec et pour les agriculteurs, mais les agriculteurs enquêtés ne se sentent ni adhérents, ni simples bénéficiaires et souvent ils traitent l'association de structure fantôme. Ils ne sont pas impliqués dans la gestion de « leur » association et méconnaissent son rôle, voire sa présence physique. Autour de l'eau d'irrigation, les Auea ont été créées en guise d'expériences nouvelles en matière d'organisation professionnelle suite à la politique de désengagement. Or, la mise en oeuvre de la Gpi n'a pas abouti à des résultats véritablement probants dans les périmètres de grande hydraulique (El Houari, 2006). Diverses raisons liées au contexte d'adoption de la Gpi au Maroc, aux conditions de création des Auea, aux missions et au fonctionnement des AUEA ainsi qu'aux rapports entre Auea et Ormva expliquent cette situation (El Houari, 2006). En 1995, l'office régional de mise en valeur du Gharb a tenté de créer sept Auea dans le secteur P7 relevant de la Pti, une association par antenne d'irrigation. Un ensemble de séances d'encadrement et d'information a été organisé auprès des agriculteurs. L'idée principale de ce projet était que l'office se charge de la réhabilitation du réseau et de l'installation de 154 bornes d'alimentation avec compteurs, à condition que les agriculteurs du secteur s'organisent en Auea. La création de l'association des irrigants était un préalable pour débloquer les fonds réservés à ce projet par l'Union européenne. Ce projet n'a pas vu le jour à cause du manque de confiance et de la perception négative des agriculteurs envers l'office (Bekkar, 2005). Les agriculteurs refusaient d'assumer la responsabilité d'un réseau très dégradé et exigeaient la réhabilitation des équipements et l'installation des bornes avant le montage des Auea. D'une manière générale, ces organisations demeurent éloignées des agriculteurs qui méconnaissent leur rôle pour la promotion de l'agriculture familiale et pour le développement local (Bouzidi, 2007).

Au-delà de l'organisation au plan local, le niveau méso ou l'échelle fédérale pourrait constituer un levier important à ces organisations professionnelles en renforçant la coordination et en apportant d'autres services complémentaires à ceux du niveau local. Dans le Loukkos, périmètre limitrophe au nord du Gharb, ce niveau

mésos (fédéral) prend de plus en plus de force, surtout pour le secteur laitier. Or, il demeure très limité, voire absent, au niveau du périmètre du Gharb du fait que l'organisation locale est encore fragile pour prétendre à développer la coordination à un niveau supérieur.

Présentation des cas étudiés d'actions collectives

Après une phase de repérage à l'échelle locale, le choix a porté sur l'étude détaillée de 4 projets collectifs : 2 coopératives laitières et 2 associations d'eau potable. La première coopérative (C1) a été créée en 1984 à l'initiative de l'office dans le secteur S77 avec 200 adhérents. A sa création, elle regroupait essentiellement les attributaires de 6 coopératives voisines de la réforme agraire et quelques ayants droits au collectif des douars limitrophes. Les agents de l'Ormvag ont désigné un des présidents de la réforme agraire reconnu pour ses bonnes relations au sein de sa communauté et par son capital social auprès des organismes publics pour gérer la coopérative en tant que président. La coopérative a adopté une stratégie claire et simple qui consiste à redistribuer les primes de qualité proportionnellement à la quantité de lait livré sans penser à l'accumulation du capital ni au réinvestissement des excédents dans le développement local. L'installation à proximité de la coopérative d'un centre de collecte privé a réduit le nombre d'adhérents à 80, néanmoins elle persiste et continue d'être jugée performante par rapport aux autres coopératives de la région par les agents de l'office et de l'usine de transformation.

La deuxième coopérative laitière (C2) étudiée, située dans le secteur N9, n'est en fait qu'un projet de coopérative qui n'a pas pu voir le jour depuis plus de 20 ans. En effet, avec l'appui de l'office les attributaires de 3 coopératives de la réforme agraire ont contribué à la construction d'un local qui devait servir de centre de collecte du lait. L'office leur a promis d'équiper le local d'un bac à lait pour collecter les grandes quantités de lait produites dans ce douar. Aujourd'hui, les attributaires initialement très motivés pour ce projet refusent catégoriquement de revivifier ce projet malgré les tentatives de l'office. Ils préfèrent plutôt livrer à un ramasseur à un prix plus faible que celui des coopératives.

Les associations d'eau potable constituent des formes d'organisation récentes dans le milieu rural. Le montage de ces projets se fait en partenariat entre le projet Payer pour l'alimentation des zones rurales en eau potable qui assume 80 % des frais d'installation, 15 % est à la charge de la commune et 5 % est porté par la population bénéficiaire. Ces associations sont régies, en plus du règlement intérieur défini par la loi, par un ensemble de règles instaurées et validées par les adhérents. La première association étudiée (A1) créée en 2001 est située dans le secteur N3 sur un douar collectif (0,4 ha/ayant droit et 130 foyers). La population du douar a pu dépasser les conflits « acharnés » avec l'autorité locale et concrétiser le projet de l'association auquel elle attache une grande fierté. La seconde association (A2) fut créée en 1999. Elle regroupe plus de 600 foyers dans un douar collectif (1,8 ha par agriculteur). Elle assure un bon fonctionnement malgré un problème de qualité de l'eau contestée par les adhérents. Cependant nous n'avons pas repéré une intention claire d'investissement dans des projets ne se rapportant pas à l'eau potable pour ces deux associations ni pour 4 autres associations visitées lors de la phase exploratoire.

Attitudes et perceptions face à l'action collective

L'analyse des attitudes vis-à-vis de l'action collective montre une différenciation duale assez forte², dont les variables discriminantes sont l'âge, le statut foncier, la zone, la source d'irrigation, la perception de la relation avec l'office (tableau II).

Tableau II. Classe d'attitude vis-à-vis de l'action collective.

Attitude positive	Attitude négative
Jeunes	Age avancé
Statut foncier « collectif »	Statut foncier « réforme agraire »
Zone côtière	Zone aménagée
Irrigation de la nappe	Irrigation du réseau
Refusent toute intervention de l'office	Sollicitent l'appui de l'office

2. L'échelle de likert donne aussi une troisième classe d'individus ayant une attitude indécise, or celle-ci n'était pas importante dans notre analyse devant les deux classes d'attitudes : positive et négative.

L'âge

Les agriculteurs les plus jeunes ont une attitude positive vis-à-vis de l'action collective. Dans la zone côtière, des jeunes diplômés ont pu monter des associations de développement local pour des activités culturelles, éducatives et sportives. Une association de développement à Sidi Mohamed Lahmer et une autre au P7 ont émergé à l'initiative d'un noyau de jeunes instruits. Ces jeunes ont fait des études et des séjours en dehors du douar ce qui a facilité leur accès à l'information et stimulé leur esprit d'initiative (Laarej, 2006). Cette ouverture sur le milieu urbain permet à ces jeunes de repenser les rapports de pouvoir et de se libérer progressivement des contraintes sociales et de la méfiance héritée des rapports makhzen/paysannerie que leurs parents ont vécues.

Le statut foncier

Le statut foncier a un effet sur les attitudes vis-à-vis de l'action collective. Dans la réforme agraire, les attributaires ont plutôt une attitude défavorable, cela est peut-être dû au contexte particulier que représentent ces coopératives. En effet, l'intervention massive de l'Etat dans la gestion de la coopérative a remarquablement façonné les attitudes des agriculteurs. Paradoxalement, dans le collectif, les ayants droits affichent une attitude plutôt positive qui s'expliquerait par un sentiment d'insécurité foncière compensé par l'attachement à tout ce qui est collectif.

La zone

Un résultat très important est que les attitudes varient entre l'intérieur et l'extérieur de l'aménagement (zone côtière). La présomption que la prédisposition des individus pour s'engager dans l'action collective varie suivant un gradient d'intervention de l'Etat expliquerait probablement ce résultat. C'est-à-dire, dans les zones où l'Etat était très présent via ces orientations techniques, son appui économique et financier (cas de l'aménagement hydro-agricole par exemple) les agriculteurs sont moins prédisposés à s'engager dans l'action collective par rapport à des zones où l'intervention de l'Etat était faible (cas de la zone côtière non encore aménagée). Pour vérifier cette hypothèse, nous avons effectué le test d'indépendance entre la variable attitude et la zone, il s'est révélé hautement significatif.

Tableau III. Test de dépendance entre l'attitude vis-à-vis de l'action collective et l'aménagement hydro-agricole.

Zone	Attitude positive		Attitude conflictuelle		Attitude négative	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Zone aménagée	8	15	10	19	34	66
Zone côtière	12	43	11	39	5	18
Kh2= 16,761		ddl = 1		Signification = 0,001		

Dans la zone aménagée, seulement 15 % des agriculteurs affichent une attitude favorable alors que 66 % des agriculteurs enquêtés se montrent résolument méfiants vis-à-vis de tout travail collectif prescrit par l'Etat (tableau III). L'action collective est assimilée aux yeux des agriculteurs de la région à un travail instauré par l'Etat. Ils ne se sentent pas impliqués en tant qu'acteurs et ne perçoivent aucune valeur ajoutée sur ce que cela pourrait leur apporter. Ainsi, en rejetant toute forme d'action collective imposée, ils expriment une crainte de manipulation et de récupération par les plus puissants (individus ou institutions). La forte présence de l'Etat a été à l'origine d'une confusion entre les domaines d'action des organisations professionnelles et ceux de l'administration (Errahj *et al.*, 2006) du moment où « *l'action collective ne se décrète pas, même quand on promulgue des décrets pour cela* » (Caron, 2006. com perso). La recherche de l'autonomie et la limitation de l'interdépendance sont devenues une priorité pour les attributaires de la réforme agraire. Paradoxalement, dans la zone côtière seulement 18 % des enquêtés affichent une attitude négative alors que 43 % sont plutôt positifs. Néanmoins, on assiste à l'émergence, quoique faible, de certaines associations ou coopératives où le lien de sang et de parenté constitue le facteur de sécurisation et de mobilisation (Laarej, 2006).

Source d'irrigation et perception de la relation avec l'office

Les agriculteurs qui font usage de l'eau de la nappe sont assez favorables à l'action collective par rapport à ceux qui irriguent du réseau. En effet, la majorité des agriculteurs qui irriguent de la nappe dans notre échantillon se trouvent dans la zone côtière et font parfois usage collectif de ces forages. Ces derniers

refusent toute intervention de l'office pour l'aménagement de la zone. Ils sont satisfaits de la disponibilité des eaux souterraines et ne souhaitent pas en majorité l'aménagement de l'Etat, malgré le risque d'intrusion marine dans la zone. Tandis que les agriculteurs de la zone aménagée sollicitent toujours l'appui de l'office surtout pour la réhabilitation du réseau dégradé.

A l'issue de cette première phase de repérage et d'étude de perceptions nous avons approfondi l'analyse à des cas d'action collective pour cerner leurs facteurs de performance. Nous définissons la performance, en nous inspirant de l'approche de Shah (2005), comme une réussite aux yeux des membres, c'est-à-dire que la coopérative fasse ce que ces derniers s'attendent d'elle, et non ce qu'une organisation extérieure lui a recommandé de faire ; autrement dit c'est l'adéquation entre les attentes de la population et les résultats concrets de la coopération.

Qualification de la performance par les adhérents

Les principaux critères retenus pour qualifier la performance par les adhérents des 4 cas étudiés sont mentionnés dans le tableau IV. Ces critères ont été classés par la suite en des catégories correspondant au sens attribué par les interviewés. Le tableau montre le rôle clé des leaders dans la performance du projet collectif aux yeux des adhérents. En effet, 64 % des enquêtés insistent sur le rôle des leaders et surtout leur capacité à garantir un bon fonctionnement. Dans le cas des coopératives de collecte du lait, les leaders doivent être capables d'apporter le maximum de primes pour les adhérents et leur épargner des sanctions des unités de transformation en mettant en place un contrôle rigoureux et des sanctions rigides pour écarter les passagers clandestins sur la qualité du lait. D'autres (27 %) expriment la performance des projets collectifs en termes de confiance vis-à-vis des leaders, mesurée par la foi, la croyance et le charisme du leader. Ainsi, une coopérative qui fonctionne bien est selon les adhérents celle où le leader est reconnu dans le douar pour sa crédibilité, la crédibilité du leader étant mesurée en termes de compétence et de confiance. Parmi les enquêtés, 18 % relient la performance aux rapports entre les adhérents qu'ils affectent à l'homogénéité des origines tribales et à la confiance entre les adhérents. A part égale, 9 % insistent sur l'importance de l'appui de l'Etat pour améliorer la performance des coopératives en leur assurant un bon marché et 9 % sur l'intérêt des rapports entre membres du conseil d'administration et adhérents. Le plus souvent, ce sont les attributaires de la réforme agraire qui font allusion à ce dernier facteur. En effet, ils sentent le blocage de leur projet incarné dans la méfiance et les désaccords qui règnent dans leurs coopératives.

Tableau IV. Conditions de performance de l'action collective selon les adhérents.

Critères mentionnés pour qualifier la performance	Classes construites	%
Compétence, régularité des AG, contrôle, prévision des risques (pannes, quotas...), réseau de relations important, absence de pénalité et fréquence de primes, rigidité des sanctions	Bonne gestion des leaders	37
Crainte du Dieu, absence de favoritisme, foi, impartialité, sérieux, niveau d'instruction.	Confiance vis-à-vis des leaders	27
Esprit coopératif, pas de méfiance, sérieux, faible effectif, homogénéité ethnique.	Entente entre adhérents	18
Confiance, compréhension, résolution des conflits.	Bon rapport entre adhérents et leaders	9
Facilitation des transactions, des projets collectifs, appui et accompagnement des leaders.	Appui de l'Etat	9

L'intérêt accordé aux leaders dans l'appréciation de la performance nous a amené à nous interroger autour du profil des leaders actuels des 4 projets étudiés. L'on s'intéresse particulièrement ici au profil du président de l'association.

Le tableau V illustre une variabilité de portraits des présidents des 4 projets collectifs étudiés. Le président de la coopérative C1 est un attributaire de la réforme agraire qui était trésorier de la coopérative depuis sa création en 1984 et qui a été élu président l'an dernier après le décès du premier reconnu par son impartialité et son charisme. Le président de l'association A1 est un jeune diplômé reconnu dans le douar par son intelligence, son niveau d'instruction, ses capacités de communication et de résolution des conflits dans le

douar, et un fort sentiment d'appartenance au douar. L'association A2 est gérée par un président qui a un profil mixte. En effet, il est à la fois un *Haj*, un notable du douar, un élu dans la commune rurale depuis 15 ans, Nayeb du collectif (représentant de la collectivité ethnique) et un membre de l'Appsg. Tout le monde dans le douar reconnaît son rôle dans le lancement et la réussite de la coopérative malgré sa création récente en 1999. Dans l'association Omaria d'eau potable au P7, le leader combine une conjugaison de pouvoir (religieux, traditionnel, technocrate,...) qui s'unissent dans le conseil d'administration. D'après Mathieu (2001) un leader d'association peut être à la fois un notable traditionnel ayant une légitimité sociale d'origine « communautaire », mais il peut aussi être un entrepreneur privé, un riche fermier ou un politicien local. Ces interférences font partie du jeu social. Les adhérents de l'association A1 affichent une méfiance à l'égard du président, mais en même temps ils ont confiance au contrôle social qui existe autour de lui dans le conseil d'administration de l'association où les membres sont désignés de façon à ce que les trois fractions du douar soient représentées.

Tableau V. Eléments de portrait des présidents des cas étudiés³.

Président du projet	Age	Niveau d'instruction	SAU	Statut foncier	Activité	Qualification adhérents
C1	62	Analphabète	5	Réforme agraire	Agriculteur	Bonne relation avec les adhérents
C2	-	-	-	Réforme agraire	-	-
A1	50	Supérieur	0,4	Collectif	Coiffeur	Jeune, instruit, bon orateur
A2	56	Coranique	10	Collectif	Elu	Capital social, riche, charismatique, <i>cheikh</i>

Histoires de l'action collective aux dires des agriculteurs

La lecture de l'histoire des coopératives laitières montre qu'elle est riche en rebondissements qui ne manquent d'influencer les perceptions des agriculteurs vis-à-vis de l'action collective, même actuellement. Ceux-ci ne cessent de citer ces histoires à plusieurs reprises et de projeter les échecs et les inerties actuelles dans les expériences au passé. Theesfeld (2004) cite l'exemple de certaines Auea en Bulgarie qui se créent et disparaissent en détruisant la confiance de la population locale vis-à-vis de ces associations et en amplifiant les contraintes de l'action collective au lieu de renforcer les règles susceptibles de minimiser l'incertitude relative au recours à l'irrigation dans la production agricole.

Depuis les années 1970, l'office du Gharb a encouragé l'installation de coopératives laitières dans le but de promouvoir le développement agricole. Créées de façon massive, récupérées par des notables locaux, elles ont été réduites en majorité à des coquilles vides (Errahj *et al.*, 2005). Toute une série d'événements ont suivi : scissions dans les coopératives mères, émergence d'énormes problèmes de gestion, faillite de certaines coopératives et création de nouvelles. L'exemple d'une grande coopérative laitière à Sidi Mohamed Lahmer dans la zone côtière illustre ce scénario. En effet, elle était considérée comme un bassin laitier dans la zone et regroupait plus de 270 adhérents. Au bout d'une dizaine d'années et suite à des problèmes de gestion elle s'est trouvée surendettée vis-à-vis du crédit agricole pour les génisses importées et inégalement réparties entre les adhérents. Ainsi, le nombre d'adhérents a considérablement baissé suite à l'amplification des problèmes. Aujourd'hui, ce nombre ne dépasse pas une vingtaine d'adhérents, et aucune AG n'est tenue depuis les années 1970. « *Ici les coopératives laitières ne marcheront jamais, on avait la meilleure coopérative dans tout le Gharb, les leaders manquaient d'affreusement de rigueur en gestion. Le nombre de livreurs qui avoisinait les 300 est seulement de 20 adhérents aujourd'hui qui continuent à livrer à cette coopérative qui va sûrement bientôt fermer* » ex- adhérent à cette coopérative. Le local construit en 1984 témoigne de l'avortement du projet de coopérative C2 et d'une longue histoire de conflits au sein des 3 coopératives. En effet, dans la mouvance de la réforme agraire, les trois coopératives furent créées au début des années 1970, avec un effectif de 90 attributaires provenant d'une trentaine d'origines ethniques. Chaque attributaire a bénéficié d'un lot de 14 ha. Quelques années plus tard, la situation des attributaires fut remarquablement améliorée en profitant d'un encadrement de proximité de l'office de Souk larbaa. Ces 3 coopératives ont été reconnues par leur organisation, le paiement régulier des dettes et une certaine cohésion par exemple une seule AG se tenait annuellement pour les trois coopératives. Souvent le directeur

3. Le portrait du leader est absent dans le cas de la C2 en effet la mise en place de la coopérative n'a pas eu lieu.

de l'office donnait la priorité à ces coopératives pour des essais de démonstration de cultures, des rendements spectaculaires furent réalisés et beaucoup de prix de mérite leur ont été remis. Dans le cadre de la promotion du secteur coopératif laitier, le directeur de l'office a proposé aux adhérents de créer une coopérative laitière pilote pour la collecte du lait et l'amélioration de l'élevage bovin. Les 90 foyers, avec l'appui de l'office, ont contribué à la construction du local en 1984, une fois accomplie ils ont réclamé la priorité de l'adduction de l'eau potable comme un préalable pour le démarrage de l'activité autour du lait et la mise en place de la coopérative. Le directeur leur a promis de consacrer une somme d'argent importante (400 000dh) pour le projet d'adduction de l'eau courante à condition d'avoir l'agrément de la commune rurale. L'arrivée des élections communales a provoqué des ségrégations entre les trois coopératives. En effet, l'un des présidents des trois coopératives, qui était aussi élu de la commune a soutenu le candidat vainqueur alors que les deux autres coopératives ont soutenu un autre. Par conséquent, l'adduction de l'eau potable n'a pas eu lieu et l'idée de continuer la coopérative laitière fut progressivement abandonnée et depuis elle est considérée comme marginale devant l'eau potable.

Quelques années plus tard, les ouvriers de l'ancien colon qui exploitait la terre ont mené une grande révolution contre deux des trois coopératives du N9. Ces ouvriers n'avaient pas bénéficié de la répartition des lots sur la ferme pour laquelle ils se sentaient prioritaires. Ce désir de récupérer ces terrains est resté latent jusqu'en 1993, où l'aménagement des trois coopératives a débuté. L'aménagement a stimulé l'appétit de ces agriculteurs autour du foncier qui s'attendaient à une réduction de la superficie agricole exploitée par les trois coopératives. En effet, avant les années 1985 le passage à l'irrigué entraînait une diminution de la superficie de 14ha/ attributaire à 5 ha suite à l'augmentation de la valeur de la terre et pour permettre de nouvelles redistributions. Cette loi était déjà abolie lors de la manifestation des ouvriers. La manifestation était supportée par les jeunes qui vivaient dans la misère, voyaient le droit de leurs parents bafoué, et surtout regardaient avec envie le confort des jeunes de la réforme agraire qui provenaient d'autres origines éloignées de leur territoire et jouissent de la prospérité. Les litiges autour du foncier ont été houleux entre les attributaires et les ouvriers allant jusqu'au décès d'une petite fille, la poursuite judiciaire et l'intervention des militaires et le gel des lots sur une durée de deux ans. Les attributaires des deux coopératives ont dû dépenser un budget énorme⁴ pour préserver leur droit de jouissance sur la terre et ont pu mobiliser leurs réseaux auprès des élus et des notables ruraux. L'action collective a fini par l'affectation de lots de 1,8 ha dans le secteur N2 et d'une zone d'habitat pour les ouvriers qui exploitent actuellement la terre avec beaucoup de coordinations informelles des assolements mais ils s'attachent au territoire où ils habitent à proximité des coopératives.

L'ensemble de ces événements ont accentué la méfiance et ont contribué à l'élargissement de l'écart entre les attributaires des coopératives qui ont été impliqués dans ce conflit et ceux de la coopérative qui n'a pas été touchée. Aujourd'hui, les attributaires refusent catégoriquement d'investir dans la coopérative malgré de nombreuses tentatives de l'office pour revivifier ce projet et préfèrent livrer à un collecteur privé. Ceux-ci insistent sur la nécessaire redistribution des génisses importées pour aligner le niveau de performances des attributaires avant de démarrer le projet. Tandis que d'autres déclarent que l'organisation autour du lait aurait pu fonctionner si elle appartenait à la coopérative de la réforme agraire qui n'était pas concernée par ce conflit et dont la situation économique des attributaires semble plus prospère. « *Si le local appartenait exclusivement à la coopérative M, il aurait pu démarrer il y a bien longtemps, mais les attributaires des autres coopératives sont des fainéants* » un attributaire de M (40 ans). Aujourd'hui, la situation de ces ouvriers s'est sensiblement améliorée, ils abordent ces exploites avec une grande fierté et ils arrivent même à organiser des formes de coordination des assolements pour l'exploitation des terres distribuées.

Discussion

Actions recensées : variabilité de perceptions et des motivations

Une richesse des formes d'AC évoluant à des vitesses différentes

Le repérage des actions collectives non engagées de façon unilatérale révèle une variabilité en termes d'objet, de forme, de public mobilisé,... et montre des dynamiques collectives et des niveaux de fonctionnement variables. Les institutions traditionnelles telles que l'organisation par la *Jmaa* sont en

4. Certains attributaires ont déclaré qu'ils ont dû dépenser un montant qui dépasse 600 000dh pour accomplir toutes les procédures et essayer toutes les voies en vue de préserver leur droit d'usage sur les lots de la réforme agraire.

perte de vitesse devant les changements et la modernisation de la société rurale. La diminution des travaux impliquant une corvée est en recul (*touiza, ouziaa*, tamisage collectif des céréales...) devant les formes assurant un gain économique ou symbolique certain (tontine,...). Le deuxième type d'action impulsé par l'acteur public (Auea, associations de producteurs,...) a un effectif important mais demeure éloigné de la population, et son impact à l'échelle locale est très restreint. Certaines des grandes coopératives laitières créées par l'office sont encore vivaces, d'autres fonctionnent plus ou moins bien, d'autres sont sénescentes ou ont complètement disparu (Bouzidi, 2007).

Cependant, les difficultés de formalisation de ces actions sont fortement ressenties dans le Gharb. C'est-à-dire que les arrangements informels n'évoluent quasiment pas vers des actions formellement instituées. Bien que la mobilisation autour des ressources religieuses garde sa vigueur, elle reste limitée à son caractère symbolique sans aucune prétention à se développer vers d'autres ressources productives. Les autres formes (*Moussems*,...) étant conjoncturelles et souvent liées à des circonstances particulières, ne sont pas suffisamment solides pour fonder des actions formalisées telles que des associations de développement. Les figures d'entraide entre les jeunes et les femmes sont nombreuses, mais elles n'ont pas assez de vigueur sur le plan économique et organisationnel pour être formalisées. Les arrangements autour des ressources productives sont abondants dans les zones où les contraintes agronomiques et foncières sont partagées (cf. Boumaiz par exemple). Par ailleurs, des formes de revendication peuvent déboucher sur d'autres formes de mobilisation autour de ressources économiques et d'autres apprentissages. C'est le cas par exemple, de la coopérative autour du foncier dont la revendication réussie menée par les deux collectifs a abouti à une gestion collective de la production et de la commercialisation, et d'autre part à des coordinations des assolements pour le cas des ouvriers du N9..

Les motivations des leaders étudiées suivant notre grille d'analyse montrent que celles-ci sont de nature variable, allant d'une pure rationalité économique (tontine, associations de producteurs,...) à la recherche d'un gain symbolique non matériel (mosquée,...), la notoriété, la peur de l'exclusion (deuil,...), la conformité mécanique aux règles du groupe, à une volonté d'affirmation de droits et de valeurs partagées (revendications,...).

Des perceptions biaisées et ambivalentes de la performance de l'action collective à travers le cas des coopératives laitières et des associations d'eau potable

Dans le discours des agriculteurs, la coopérative est souvent confondue avec le terme société « *charika* » ou avec un centre privé « *makaz* ». L'utilisation de « leur » au lieu de « nous » ou bien la qualification de la coopérative comme une propriété privée des gestionnaires révèle le manque d'appropriation et d'identification par le groupe à la structure collective à laquelle ils ne se sentent pas partie prenante. Dans certaines régions du Gharb, les agriculteurs se sentent plutôt comme clients que comme membres des coopératives (Harrachi, 2007). Ces confusions peuvent être, en partie, expliquées par le manque d'information des agriculteurs, exacerbé par l'absence dans l'arabe dialectale marocain d'un vocable, ou d'un synonyme, précis qui regroupe tous les arrangements collectifs existants. L'appropriation est plus tangible dans les douars à statut foncier collectif et aussi quand la mise en place du projet collectif est le reflet d'une histoire de lutte communautaire comme le cas de la coopérative autour du foncier dans la province de Sidi kacem et de l'association A1 « *L'association est pour nous comme un enfant, il est inconcevable de le céder facilement aux autres, vous voyez le terrain de la CDA en face de vous il a été arraché à nos parents par le Makhzen, il appartenait à notre douar on n'acceptera jamais que ça se reproduise pour notre association, le puits et le réservoir sont sur le terrain de notre collectivité* » souligne le conseiller de l'association A1. Chez les ayants droit au collectif, l'insécurité foncière accentue le sentiment d'appartenance et l'attachement à la propriété. En effet, la coopérative ou l'association constituent à leurs yeux une sorte de propriété collective et une identité commune qu'il ne faut absolument pas céder. Par ailleurs, cette citation illustre encore une fois la grande confusion entre « l'eau de l'Etat » et l'eau communautaire... En effet, comme le stipule la loi 10.95 sur l'eau, la domanialité publique de l'eau concerne toutes les eaux qui font partie du domaine public hydraulique à l'exception des droits d'eau traditionnels dont la propriété est juridiquement déjà établie ou reconnue par une procédure appropriée.

Cette ambivalence dans les perceptions ne se limite pas uniquement aux agriculteurs. En se rapportant aux techniciens et au discours de l'administration la stagnation des dynamiques collectives est souvent liée à l'absence « d'esprit coopératif » chez la population du Gharb. Un tel qualificatif est vague et n'est pas fondé sur des critères objectifs. Par ailleurs, la performance directement évaluée en terme de

crédibilité des leaders est révélatrice d'une perception « biaisée » et confuse de l'action collective par les adhérents. En effet, la performance ne pourra pas être affectée exclusivement aux leaders. Le système d'opération (primes, sanctions, assemblées générales, fonctionnement,...) d'une coopérative est théoriquement une affaire partagée entre le conseil d'administration et les adhérents. Cette perception met en relief l'étroite, voire l'unique, articulation entre les leaders et la performance susceptible d'augmenter la méfiance auprès d'un nombre considérable d'agriculteurs de tous bords souvent rassemblés d'une manière hâtive et sur la base de critères hasardeux. Par exemple, la majorité des adhérents des coopératives laitières visitées dans le Gharb prônent pour une répartition des excédents au lieu de les réinvestir pour limiter la marge de manœuvre des gestionnaires. En Inde, les coopératives performantes sont selon Shah (1995), sont celles où les adhérents sont capables de remettre en cause la gestion et de mettre de la pression sur les leaders pour améliorer le fonctionnement des coopératives.

D'une manière générale, on note l'absence de critères objectifs et opérationnels dans l'appréciation de la performance et des qualités des leaders. Les gens donnent plus d'importance au rôle moral du leader plus qu'à celles de ses réelles capacités. La quasi-totalité des adhérents soulève des facteurs liés aux critères internes à la localité plutôt qu'aux relations avec l'environnement externe. Cela peut s'expliquer par l'hypothèse que les structures locales ne sont pas suffisamment maîtrisées et que les actions collectives dans le Gharb n'ont pas encore atteint un niveau de stabilisation. Celles-ci étant en cours de mise en place et de construction de règles par les adhérents non édictées par l'Etat. L'absence de règles est compensée par l'attachement à des valeurs d'ordre moral et qui sont portées par un grand vecteur de la société, celui de la religion.

Conditions d'émergence et d'évolution difficiles

Poids du passé

Le plan initial d'aménagement du Gharb en 1968 prévoyait de mettre en place des « sociétés villageoises de développement ». Cependant, cette option fut abandonnée par la suite du fait du refus de l'administration centrale dont le manque d'intérêt pour la création d'un contre-pouvoir aux élites locales qui constituaient alors un appui important pour le système politique (Leveau, 1985) pourrait expliquer cette position. La négligence de la dimension institutionnelle dans le projet Sebou fut beaucoup critiquée et expliquerait en partie la stagnation actuelle (Khalile, 1992). L'intervention de l'Etat est d'autant plus visible dans le Gharb que seulement $\frac{1}{4}$ de la Sau est en propriété privée disposant ainsi d'un titre foncier individuel avec les opportunités afférentes (accès au crédit, location, achat et vente,...). La contrainte foncière est exacerbée par l'inadéquation des grandes infrastructures hydrauliques avec les petites exploitations familiales qui prédominent dans la région. Aujourd'hui, les rapports Etat-paysannerie continuent à façonner les attitudes des agriculteurs vis-à-vis de toute initiative se faisant hors du cercle étatique. Par ailleurs, l'uniformité géométrique de la grande hydraulique déforme la lecture de la réalité socio-économique des plaines irriguées (Errahj *et al.*, 2005), et pose la question du maillage pertinent pour approcher cette réalité. La faible superposition du maillage hydraulique, des structures sociales et des cadres de références auxquelles ils s'identifient, se connaissent et interagissent, rend l'appropriation et l'identification à l'aménagement difficiles, voire problématiques, pour des agriculteurs. En effet, loin de constituer une opération technique ordinaire et neutre, les aménagements hydro-agricoles se situent parmi ces entreprises potentiellement transformatrices de l'ordre matériel, social et symbolique à la fois (Dardour, 1997). Ce que Bastide (1971) qualifie d'« actions manipulatrices » et ce que le sociologue Paul Pascon identifie à un « mouvement universel de nivellement par le bas (de la société paysanne rurale) par la société industrielle ». L'obligation des assolements obligatoires, une des grandes phases caractérisant l'interventionnisme de l'Etat dans la grande hydraulique avait créé une interdépendance forte entre les irrigants qui étaient astreints à pratiquer les mêmes cultures pour synchroniser les irrigations et gérer un certain nombre de contraintes et de conflits surtout dans les secteurs aspersionnels. Une fois les assolements libéralisés, les agriculteurs se sont orientés vers des choix et des stratégies plutôt individuels avec un énorme héritage de méfiance de la première phase.

Dardour (1997), évoque le poids des hétérogénéités ethniques dans l'absence de coordination dans la réforme agraire. Une variabilité remarquable des origines tribales est observée au sein de ces structures supposées porter l'action collective. Sur les 90 attributaires de la C2, une trentaine d'origines ont été recensées. Selon le même auteur, l'un des aspects fondamentaux du rejet des attributaires à l'organisation imposée par la coopérative de la réforme agraire est la difficulté d'identification sociale à une telle entité

et l'émergence d'une « conscience individualiste » et son affirmation comme ethnique. Les attributaires affichent une attitude qui s'affirme doublement par l'affirmation d'un projet individuel et la volonté d'affranchissement du cadre social imposé d'une part, et par la recherche d'une autonomie d'autre part.

Par ailleurs, l'échec des expériences d'action collective en particulier des grandes coopératives laitières que les agriculteurs ont vécu dans le passé continue d'augmenter leur démotivation vis-à-vis de tout travail collectif.

Contexte actuel délicat : manque d'appui, et ampleur et faiblesse du mouvement coopératif vis-à-vis du secteur privé

Hormis le poids du passé qui continue jusqu'à présent d'influencer les perceptions des agriculteurs, d'autres facteurs s'ajoutent aujourd'hui pour rendre la mise en place de l'action collective davantage suspecte dans la zone. Du moment où les agriculteurs continuent à croire que l'appui de l'Etat constitue un préalable à la mise en place et à la performance de l'action collective, cet appui demeure insignifiant en absence d'une volonté politique affirmée pour soutenir les organisations des agriculteurs, tant auprès de l'Etat, qu'auprès des organisations professionnelles du privé, représentées par les unités de transformation du sucre et du lait, qui prennent de plus en plus d'ampleur. « *Nous nous orientons désormais vers un noyau dur de producteurs qui seront capables de faire des rendements supérieur à 53 tonnes de betteraves/ha, le reste sont des opportunistes qui cherchent à détourner les avances de l'usine pour les cultures sucrières vers d'autres cultures. L'objectif sera d'assurer un rapport gagnant - gagnant* » nous a déclaré un responsable d'une usine sucrière nouvellement privatisée dans le Gharb. Un groupement d'agriculteurs a soumissionné à l'appel d'offre international pour obtenir un bail de longue durée pour une des fermes de la Sodea. Cette tentative d'agrandissement collectif de l'assiette foncière – qui a échoué – montre bien la résolution des agriculteurs face à cette contrainte, mais soulève la question de la détermination de l'Etat à continuer à soutenir une agriculture familiale en grande hydraulique (Errahj *et al.* 2005).

Le cas de la sévère concurrence entre le privé et les coopératives laitières est éloquent et illustre la difficulté d'implantation des coopératives laitières dans la région. En effet, ces centres de collecte privés sont une spécificité des régions du Gharb et du Loukkos, 87 % des éleveurs dans la région de Belksiri, 67 % de la région de Sidi kacem quittent les coopératives pour livrer à des collecteurs privés (Harrachi, 2007). Il s'agit d'entrepreneurs individuels, qui collectent le lait auprès des éleveurs pour le livrer en quasi-totalité aux usines de transformation et aussi à des colporteurs qui constituent le secteur informel. Les coopératives de collecte du Gharb sont très fragiles, comparativement aux autres régions : les Doukkala, le Tadla et le Souss (Oudin, 2006) : elles sont souvent peu capables de gérer la qualité du lait collecté, elles n'offrent que peu de services annexes d'appui à la production agricole, elles ne participent pas au développement local, et connaissent des problèmes importants de manque de contrôle de la gestion par les adhérents. Il est estimé qu'actuellement, la majeure partie du lait commercialisée l'est de façon informelle, sans être usinée, par des collecteurs de quantités limitées de lait cru, qui alimentent d'une manière régulière et pour des fins personnelles les ménages, les cafés et les laiteries traditionnelles pour une utilisation directe.

Dynamiques nouvelles : l'émergence de nouveaux leaders

Malgré l'ensemble des contraintes relevant du contexte passé et actuel, l'action collective informelle persiste et demeure dynamique dans la région de par la diversité et la richesse des arrangements recensés. Mises à part les institutions traditionnelles et les cadres d'action collective promues de façon unilatérale, de nouvelles formes émergent d'une façon progressive et souvent peu apparente. C'est le cas d'arrangements collectifs autour de la commercialisation de l'artichaut dans la zone de Belksiri, les arrangements autour du canal Bouamaiz, le remembrement informel dans le collectif pour anticiper la *Melkisation* et aussi de nouvelles formes d'organisations : associations d'eau potable, associations de développement local. Par ailleurs, la création de nouvelles coopératives continue à avoir lieu malgré la concurrence féroce du privé.

Si les récits des agriculteurs et des agents de l'office s'accordent sur la prédominance dans le passé d'une élite de notables et de riches issus de grandes familles à la tête de la quasi-totalité des projets collectifs, l'émergence encore restreinte d'une nouvelle élite est nettement perceptible. En effet, il est commun d'affirmer que les premières grandes coopératives du Gharb propulsées par l'office étaient gérées par des

notables qui n'ont pas changé tout au long de la durée de vie de la coopérative. Ces leaders détenaient plusieurs types de capitaux : foncier, social et financier et avaient une position remarquable dans leur douar d'origine selon les déclarations de nos interviewés. D'après El Maoula el Iraki (2003), ce constat ne se limite pas aux coopératives de lait : les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture et la plupart des organisations professionnelles par secteur de production sont gérées par des notables ruraux, qui représentent généralement leurs propres intérêts et non ceux des exploitations familiales.

Par ailleurs, l'observation des projets émergents et de création récente souligne l'apparition d'une nouvelle élite, de nouveaux leaders porteurs de nouvelles idées, de motivations variables et détenteurs de nouveaux capitaux (culturel, social, symbolique...). Ce sont souvent des jeunes, ayant fréquenté l'école ou ayant séjourné en ville et n'appartenant pas nécessairement à de grandes familles. Dans nos enquêtes seulement 11 % des interviewés reconnaissent que le leader doit être issu d'un grand lignage, la majorité écrasante ne fait pas le lien entre la légitimité des leaders et les rapports entretenus avec le makhzen comme c'était le cas dans le passé (Bouzidi, 2007). Ce changement de profils était également validé par le discours de certains agriculteurs « *Avant les leaders étaient choisis par le Makhzen, c'étaient des illettrés et ils avaient plus de pouvoir et de marge de manœuvre pour tricher, actuellement ce n'est plus le cas, ils ont intérêt à être plus crédibles et plus vigilants* » nous a déclaré un jeune adhérent. Le leader de l'association (A1) ne provient pas d'une grande famille et n'a pas assez de moyens financiers mais c'est un jeune reconnu dans son douar par ses motivations et son dynamisme. Le niveau de scolarité élevé lui donne plus du poids aux yeux des adhérents. La valeur symbolique et religieuse constituerait un atout pour d'autres leaders. L'éventualité de cohabitation de plusieurs types de leaders au sein d'une même organisation est probable, à titre d'exemple, le président de l'association (A2) rassemble plusieurs caractéristiques qui accentuent son pouvoir dans le village. L'ensemble de ces constats nous a permis de supposer une évolution dans les perceptions des agriculteurs vis-à-vis des leaders de projets collectifs et de formuler ainsi l'hypothèse du renouveau. Contrairement à il y a 20 ans, la légitimité d'un leader aux yeux des adhérents est inhérente à sa capacité à répondre aux critères de performance plutôt qu'à ses relations avec le makhzen, avec l'éventualité de cohabitation de plusieurs types de leaders (jeunes entrepreneurs, Hadjs, charismatiques, notables, élus,...). Ce renouveau du leadership a été observé par le sociologue Pascon qui disait « *Aujourd'hui, si du côté du Nord on a les néo-ruraux, du côté du Sud on a beaucoup de jeunes plus exigeants, plus instruits et, plus combattifs, dans les zones rurales ; et le mouvement d'organisation est particulièrement marqué par ce dynamisme des jeunes qui investissent même les structures coutumières, communautaires et cela constitue un signe très important* ». Or, une remise en cause de notre présomption dans le contexte de la réforme agraire mérite d'être soulevée. En effet, le leader continue à tirer sa légitimité du volume de relations entretenues avec le Makhzen et de ses réseaux auprès de l'office plus que de la performance de la coopérative aux yeux de ces membres. Dans ce contexte particulier, les attributaires préfèrent éviter toute forme d'action qui va les obliger à se soumettre aux mêmes leaders. En effet, ils ne perçoivent aucune action collective qui serait dirigée par des leaders autres que les présidents actuels de la réforme agraire qui détiennent l'ensemble de ces relations primordiales. Ce premier résultat important est corroboré par l'élection du même président dans la coopérative M de la réforme agraire, sur une durée de dix ans malgré ses nombreuses tentatives de manipuler les attributaires et de chercher son propre intérêt au détriment de l'intérêt général de la coopérative. L'histoire de l'intervention de l'Etat continue d'influencer les attitudes des attributaires de la réforme agraire plus que les autres agriculteurs. Les attitudes d'attentisme, de refus de la dépendance associées à la revendication d'appui et de soutien caractérisent toujours le discours tenu dans la réforme agraire même après désengagement de l'Etat. Dans l'esprit des attributaires, l'administration continue à avoir une emprise solide sur les coopératives. Ils sentent une insécurité foncière, et du coup refusent toute initiative susceptible d'accroître les liens d'interdépendance.

Un retour sur la méthode employée : acquis et limites

Afin de caractériser les dynamiques collectives et contribuer à enrichir les réflexions en recherche et développement autour de l'action collective dans un cadre de désengagement et de redéfinition des mandats de l'acteur public, un travail de repérage est, certes, d'une pertinence incontestable. Cependant comme le souligne bien Kuper *et al.*, (2008) les recherches ne portent guère sur des formes existantes de l'action collective en grande hydraulique et leurs impacts sur la viabilité de l'agriculture familiale. Or cette contrainte ne nous a pas empêchés de creuser et de nous approprier des moyens susceptibles de réaliser un meilleur repérage.

Le repérage des actions collectives précitées a été le fruit de longs séjours et de plusieurs passages sur le terrain. Nous avons réalisé ainsi, beaucoup d'entretiens semi-structurés et nous avons eu beaucoup d'échanges, de discussions informelles et d'affinités avec les agriculteurs et leur famille (femmes, enfants, voisins,...). Nous avons assisté à certains événements (mariage, deuils,...) ce qui nous a permis d'observer et de partager leur vécu, de s'enquérir de leurs pratiques et actions quotidiennes, et d'entrer dans des débats autour de contraintes et problèmes quotidiens. Cela nous a permis de gagner plus de confiance et de saisir le fonctionnement des systèmes d'exploitation dans l'ensemble. Ensuite, nous avons eu recours à plusieurs sources d'informations pour valider nos observations et avoir un regard croisé sur les actions collectives et leurs logiques. La qualification de l'action collective à travers l'étude des attitudes était une phase clé dans notre étude et complémentaire à celle du repérage dans la mesure où elle permet de saisir les concordances et les décalages entre les attitudes et les pratiques des agriculteurs incarnées dans les formes d'actions collectives telles qu'elles existent et telles qu'elles sont vécues. Enfin, après ce questionnement sur les pratiques et attitudes, nous avons été amenés à nous interroger sur ce qu'est une action collective réussie selon les agriculteurs ? C'était la troisième phase du travail consacré à l'étude de la performance de l'action collective. En résumé, trois actions clé caractérisaient notre méthode : partager (empathie), vivre avec, et trianguler (recoupement des sources d'information). Malgré la richesse de la méthode, nous n'écarterons pas le fait qu'il y a eu des formes qui ont passé inaperçues. Le repérage demeure un travail complexe et nécessite beaucoup d'investissement d'où la difficulté d'un recensement exhaustif de tous les arrangements existants possibles compte tenu de la durée impartie à la réalisation de ce travail de recherche. La méthodologie utilisée pour le repérage en se s'appuyant sur des entretiens et des observations, malgré sa richesse, oriente en quelque sorte nos interlocuteurs vers les formes les plus saillantes, qu'ils jugent importantes, mais qui peuvent masquer d'autres arrangements courants du fait qu'ils ne sont pas qualifiés d'action collective dans le jargon commun des agriculteurs, ou qu'ils sont intrinsèquement liés aux pratiques quotidiennes des agriculteurs et par conséquent non cités.

A la lumière de notre étude nous avons jeté les bases d'une méthodologie de repérage des actions collectives qui mérite d'être testée par des travaux ultérieurs. Celle-ci requiert plusieurs étapes. Après une phase d'exploration et de familiarisation avec le terrain simultanément avec l'observation participante, il s'agit de retracer d'une façon la plus concise possible tous les calendriers saisonniers, journaliers et conjoncturels (fêtes, Moussems,...) en retraçant les détails de chaque opération via un questionnaire auprès des femmes, des hommes, des jeunes,... des différentes catégories socio- professionnelles pour repérer, mesurer les différentes activités quotidiennes et saisonnières. Des discussions autour des actions repérées avec les agriculteurs et éventuellement d'autres acteurs présents sur ces localités tout au long du processus permettraient de rectifier, amender et comprendre les logiques régissant ces formes d'action collective. Enfin, des entretiens semi-structurés serviront à décrire en détail chaque action collective qui sera qualifiée par la suite selon une grille d'analyse qui devrait tenir du fonctionnement sur les attitudes, les leaders et les pratiques combinant ainsi les apports de la psychologie sociale, de la sociologie des organisations et de l'anthropologie sociale sans oublier l'apport des sciences agronomiques dans la compréhension des systèmes de production.

Conclusion

En définitif, *les agriculteurs du Gharb ont-ils vraiment « la tête dure » ?*

Notre étude a démontré que la réalité est trop complexe pour interpréter l'action collective hâtivement et uniquement de ce point de vue, ce qui engendrerait plutôt une polémique qu'un vrai débat scientifique. Bien que celle-ci semble absente dans le périmètre, beaucoup d'arrangements institutionnels se font au quotidien autour d'activités diverses et variées. La passivité apparente est souvent attribuée, selon le discours standard de l'administration et des représentants des Opa, à l'analphabétisme de la population, à la précarité du foncier et à l'absence d'esprit coopératif même dans des situations où les organisations proposées ne répondent pas aux intérêts des agriculteurs (par exemple les Auea) ou se trouvent dans un contexte de compétition dure, comme les coopératives de collecte dans le Gharb et sans s'interroger autour des véritables motifs de cette attitude. D'où l'importance de la recherche d'une méthodologie de repérage et de qualification de l'action collective.

En absence d'espaces de coordination et de négociation entre les différents acteurs, il s'est révélé qu'une perception biaisée s'est développée auprès des agriculteurs envers tout genre de travail collectif qui est souvent assimilé à une instruction « prescrite par l'Etat ». Cela s'explique essentiellement par la

succession d'effondrements de structures collectives « top-down » et son impact négatif sur les perceptions des agriculteurs (Errahj *et al.*, 2006), et également par le poids du passé et des rapports à l'acteur public qui continuent à orienter ces attitudes, surtout dans le Gharb connu par l'histoire d'une intervention étatique très massive. Néanmoins, dans les zones non aménagées où l'intervention de l'Etat était moins prononcée les gens affichent une attitude plutôt positive quant à l'action collective. D'autre part, de nouvelles formes d'organisation émergent timidement avec une nouvelle élite qui se sent moins redevable à l'Etat, celle-ci se montre prédisposée à renégocier la dépendance vis-à-vis de l'acteur public et à contribuer au développement local. Dans ce sens, nous nous interrogeons sur le type d'appui et d'accompagnement à apporter aux agriculteurs en grande hydraulique et sur la manière dont l'action collective peut permettre à l'agriculture familiale de se maintenir et de prospérer dans un contexte en forte mutation ? Les débats actuels en grande hydraulique mettent en exergue la pertinence de repenser la grande hydraulique à des échelles plus larges impliquant les mécanismes du marché et en intégrant les autres secteurs dans le cadre des bassins versants. Ces choix ne sont pas innovants dans la mesure où ils ont été déjà expérimentés dans certains pays du Nord et ensuite importés par certains pays en voie de développement et qu'ils ont montré leurs faiblesses et points forts. Par ailleurs, les agriculteurs ont montré leur capacité à se réappropriier et à réadapter les choix passés et à s'adapter à l'évolution de la grande hydraulique. Ces adaptations sont supposées variables allant d'une véritable intégration à des situations d'exclusion. Même si les projets d'extension d'aménagement dans la grande hydraulique continuent à se faire actuellement de la même façon que cela a été pensé par le passé. Ainsi, évoquer l'action collective exige de l'aborder d'abord au niveau local et de la repenser ensuite à des échelles plus globales en intégrant l'ensemble des mutations en cours. En d'autres termes, comment faire le virage d'une situation avec une multitude d'actions collectives informelles et une organisation professionnelle fragile vers une organisation plus solide et plus performante pour ses adhérents. Nous nous interrogeons ainsi autour de comment faire pour qu'un dialogue s'installe et sur les nouveaux espaces de coordination.

Références bibliographiques

AGR., 2004. Economie d'eau d'irrigation au Maroc. Actes du séminaire La modernisation de l'agriculture irriguée, 19-23 avril 2004, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Ecole nationale d'agriculture de Meknès, Administration du génie rural, Rabat, Maroc.

AKESBI N., GUERRAOUI D., 1991. Enjeux agricoles : évaluation de l'expérience marocaine. Casablanca, Editions Le Fennec, 150 p.

BEKKAR Y., 2005. Analyse des transformations territoriales dans un périmètre de grande hydraulique : cas des secteurs P7 et P8 dans le périmètre du Gharb. Mémoire de 3e cycle, diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option vulgarisation agricole, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc, 111 p.

BOUZIDI Z., 2006. Analyse des transformations territoriales et qualification de l'action collective dans le périmètre du Gharb. Mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès, 137 p.

BOUZIDI Z., 2007. Motivations et blocage face à l'action collective en grande hydraulique : Cas du périmètre du Gharb au Maroc. Mémoire de Master 2, INA-PG, Paris, 50 p.

CALLON M., 1989 (dir). La science et ses réseaux : Genèse et circulation des faits scientifiques. La Découverte, Paris.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977. L'acteur et le système, Paris: Seuil

DARDOUR M., 1997. Agriculteurs et techniciens face aux aménagements hydro- agricoles, contribution à l'étude socio- anthropologique d'un conflit de rationalités : les groupements d'attributaires de la réforme agraire et l'office du Gharb-Maroc (1960-1995). Thèse de doctorat en sociologie de l'université de Tours.

EL HOUARRI N., 2006. Gestion participative en irrigation dans les grands périmètres d'irrigation : contexte, objectifs, et mise en œuvre: cas du périmètre irrigué du Tadla.

EL MAOULA el IRAKI A., 2003. Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance ». Elites locales, gestion urbaine et développement au Maroc. L'Harmattan, Paris.- INAU-Rabat.

- ERRAHJ M., KEMMOUN H., KUPER M., CARON P., 2005. L'action collective entre le rationalisme économique et les motivations psychosociales. *In* : Bachta M.S. (éd.), Actes du séminaire sur Les instruments économiques et la modernisation des systèmes irrigués en Méditerranée, Souss du 21 au 24 novembre 2005.
- ERRAHJ M., KUPER M., ABDELLAOUI E., MAHD, KEMMOUN H., 2006. Les adaptations de l'agriculture familiale en grande hydraulique : quelques enseignements de la plaine du Gharb, Maroc,
- FAYSSE N., 2005. Coping with the Tragedy of the Commons: game structure and design of rules. *Journal of Economic Surveys*, 19 (2): 239-261.
- FERRAND P., 2005. Diagnostic des formes d'organisation ou d'action collective liées à la gestion de l'eau, du foncier, et des circuits de commercialisation dans la plaine du Gharb. Rapport général sur le déroulement du stage collectif d'élèves ingénieurs du CNEARC (Montpellier, France) et de l'ENA (Meknès, Maroc). Arrondissement de développement agricole de Mechra Belksiri, périmètre irrigué du Gharb, Maroc, 65 p.
- FRIEDBERG E., 1997. Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée. Edition du Seuil.
- HARDIN. G., 1968. The Tragedy of the Commons. *Science*, 162 (1968): 1243-1248.
- HARRACHI A., FAYSSE N., BOURHIM M., LAAMAMRI A., 2007. Compétition entre coopératives et centres privés pour la collecte du lait dans la région du Gharb
- HIRSCHMAN, A.O. 1970. Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- ICRA, 2001. Périmètre irrigué du Gharb au Maroc : quelles actions de recherche et de développement pour une amélioration raisonnée du niveau d'intensification ?
- KADIRI Z., 2007, Gestion de l'eau d'irrigation et action collective : Cas du périmètre du Moyen Sebou - Inaouen aval. Mémoire de Master 2, IAMM, Montpellier, 146 p.
- KEMMOUN H., KUPER M., MAHDI M., ERRAHJ M., 2004. L'appropriation des ouvrages hydrauliques. Des initiatives individuelles à l'action collective. *In* : Coordinations hydrauliques et justices sociales. Richard-Ferroudji A., Caron P., Jamin J.-Y., Ruf T. (éd.). Actes du quatrième séminaire PCSI, novembre 2004. Montpellier, Cirad, cédérom.
- KHALILE M., 1992. Contribution à l'évaluation de l'impact de l'aménagement hydro-agricole sur l'économie des exploitations. Mémoire de fin d'études. IAV Hassan II, Rabat.
- KUPER M., ERRAHJ M., FAYSSE N., CARON P., DJEBBARA M., KEMMOUN H., 2008. De la compatibilité de l'agriculture familiale et de la grande hydraulique : un cadre analytique de l'action collective, reposant sur des observations au Maroc et en Algérie, NSS, Paris, France.
- LAAREJ M., 2006. Analyse des processus d'émergence, de fonctionnement et d'appui et accompagnement de deux projets de développement agricole sur la plaine du Gharb. Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, Ecole nationale d'agriculture de Meknès, 136 p.
- LANNEAU, G. 1983. Attitude coopérative et perception d'autrui. *C.N.R.S. - Personnalisation et changements sociaux. Psychologie et Éducation*, vol VII, (4) : 7-17.
- LATOURET, B., 1988. *La Science en Action*, La Découverte, Paris.
- Le COZ J. 1964. *Le Rharb : fellahs et colons. Etude de géographie régionale*. 2 vol. Rabat, Maroc. 1005 p.
- LEVEAU. R., 1985. *Le fellah marocain, défenseur du trône*. Presses de Sciences Po. 318p.
- MENDRAS. H., FORSE. M., 1997. *Le changement social*. Armand Colin Collection U.284P
- NEVEU E., 1996. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris: La Découverte, 122 p.
- OSTROM. E., 1992, "Crafting institutions for self-governing irrigation systems, ICS Press, Institute for contemporary studies, San Francisco, 111 p.
- LOUDIN E., 2006. Analyse et propositions d'améliorations du fonctionnement de coopératives de collecte laitière au Maroc : approche par les systèmes d'information. Mémoire de Diplôme d'agronomie

approfondi. INA P-G, Paris, 105 p.

PASCON P., 1980. Les rapports de l'Etat et de la paysannerie. In : P. Pascon. Etudes rurales : idées et enquêtes sur la campagne marocaine. Société marocaine des éditeurs réunis : 13-26.

POPP H., 1984. La question hydraulique : effets socio- géographiques de la politique des barrages au Maroc. Tome 2. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc, 265 p.

ROGERS E., KINCAID D.L., 1981. Communication networks : Toward a new paradigm for innovation. Free Press, New York.

SHAH T., 1995. Making farmers' cooperatives work. Design, governance and management. Sage publications India, New Delhi, 275 p.

SRAÏRI M.T., 2006. Systèmes d'élevage bovin laitier au Maghreb. Série : Documents scientifiques et techniques. Ed. Actes, Rabat, Maroc.

THEESFELD I., 2004. Constraints on Collective Action in a Transitional Economy: The case of Bulgarian's Irrigation Sector. *World Development*, 32 (2): 251-271.